

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1920^e SÉANCE : 14 MAI 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1920)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation dans les territoires arabes occupés : Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1920^{ème} SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 14 mai 1976, à 15 h 30.

Président : M. Louis de GUIRINGAUD (France).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1920)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation dans les territoires arabes occupés : Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066).

La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés :

Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises antérieurement [1916e à 1918e séances], j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne, de la Somalie, du Soudan et du Yémen, ainsi que le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Herzog (Israël) et M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prennent place à la table du Conseil et M. Baroody (Arabie saoudite), M. Abdel Meguid (Égypte), M. Sharaf (Jordanie), M. Bishara (Koweït), M. Allaf (République arabe syrienne), M. Hussien (Somalie), M. Medani (Soudan) et M. Sallam (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : En outre, je voudrais informer le Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant du Qatar dans laquelle il demande à être invité, aux termes de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, à participer à la discussion sans droit de vote. Si je n'entends pas d'objections, je proposerai, conformément à la pratique du Conseil et aux dispositions pertinentes de la Charte, d'inviter le représentant du Qatar à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Jamal (Qatar) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

3. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais, en mon nom personnel et au nom de la délégation libyenne, vous saluer chaleureusement, Monsieur le Président, dans l'exercice de vos fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Il est réconfortant de savoir que cet important débat est mené sous votre sage direction, et nous comptons coopérer avec vous de toutes les façons possibles.

4. Je voudrais également adresser au représentant de la Chine, l'ambassadeur Huang Hua, les remerciements de ma délégation pour la façon très compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois d'avril.

5. J'ai un plaisir tout particulier à saluer de nouveau parmi nous l'ambassadeur Malik de l'Union soviétique. Nous avons le bonheur de le voir regagner sa place au Conseil à temps pour l'examen de cette question cruciale. Je tiens également à saluer et à féliciter sincèrement l'ambassadeur Abe du Japon à l'occasion de son entrée dans ses nouvelles fonctions importantes à l'Organisation des Nations Unies.

6. On pourrait bien se demander pourquoi le Conseil doit de nouveau se réunir un mois à peine après notre débat de mars sur un sujet identique. Cependant, comme plusieurs de nos collègues l'ont fait remarquer, la question n'est pas vraiment identique à celle que nous avons examinée en mars. En effet, les choses ont empiré. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur quatre lettres adressées au Président du Conseil et émanant de l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine — documents S/12029, S/12052, S/12058 et S/12067; toutes ces lettres relatent des exemples de la brutalité et des mauvais traite-

ments infligés par les sionistes aux habitants des territoires occupés. La plupart de ces incidents sont survenus depuis la discussion de la question en mars.

7. Le 17 avril, par exemple, des manifestants sionistes armés, sous la protection de l'armée sioniste, ont défilé pendant deux jours sur la rive occidentale pour montrer leur appui à la politique d'annexion et d'expansion du gouvernement. Des Arabes sans armes, qui protestaient contre ce mépris officiel de leurs droits à leurs terres et à leurs biens et contre la persistance de l'occupation militaire, ont tenu des contre-manifestations et ont subi le tir des troupes sionistes. Il y eut plusieurs tués et de nombreux blessés. A nouveau, le 1er mai, les troupes sionistes ont ouvert le feu sur une foule de Palestiniens sans armes qui protestaient contre l'occupation de leurs terres et de leurs foyers et la création imminente d'autres colonies de peuplement juives. Cela a fait d'autres morts et d'autres blessés.

8. Les sionistes parlent de leur gouvernement comme étant la seule démocratie au Moyen-Orient. Je voudrais savoir comment il se fait que, dans la prétendue seule démocratie du Moyen-Orient, des troupes armées soient autorisées à tirer sur des manifestants sans armes qui n'aspirent qu'à être libérés de l'occupation, à avoir le droit de jouir de leurs propres biens et à exercer leur droit, légalement établi, à l'autodétermination et à la souveraineté nationale. Je ne vois pas comment les sionistes peuvent se conduire de cette façon et se qualifier encore de démocratie, à moins peut-être qu'ils ne donnent au mot démocratie un sens spécial que nous ne connaissons pas.

9. Le problème dans ce cas-ci n'est pas seulement celui d'une occupation militaire, bien que la conquête, l'occupation et l'oppression soient en elles-mêmes une provocation suffisante. L'un des problèmes essentiels, ici, est la persistance de la politique sioniste consistant à expulser les Arabes de leurs foyers et de leurs terres pour y implanter des Juifs — le déplacement de personnes qui ont vécu des centaines d'années dans leurs villages et sur leurs lopins de terre et l'arrivée d'une population de colons dont la prétention à ces villages et à ces terres ne repose que sur le fait qu'elle appartient à une religion particulière, et non sur une quelconque base reconnue légalement.

10. A cette fin, les sionistes établissent des colonies de peuplement, mordant à chaque fois un peu plus sur les territoires occupés, absorbant toute la Palestine et les régions qui l'entourent morceau par morceau, comme une méduse insatiable sortie d'un roman de science-fiction. Même en dehors de la Palestine, dans le désert du Sinaï, en Egypte même, ils édifient la ville de Yamit, dont ils veulent faire leur troisième communauté après Tel-Aviv et Jérusalem et dont la population s'élèverait à un quart de million d'habitants. C'est là une annexion non dissimulée. Ce qu'ils veulent, c'est éliminer totalement la Palestine. Ils ont

l'intention de ne rien laisser pour les Arabes palestiniens, qui, avant que les sionistes établissent une tête de pont en 1918, formaient 93 p. 100 de la population de la région et qui ne demandent qu'à pouvoir rester chez eux et vivre en paix avec leurs voisins juifs dans un Etat démocratique et non raciste où la religion d'un être humain est une affaire privée entre lui et son Dieu et non pas une raison de privilèges et de droits spéciaux.

11. En édifiant ces colonies de peuplement, les sionistes comptent sur le passage du temps et sur l'apathie stérile du reste du monde afin de créer ce qui deviendra finalement — espèrent-ils — un fait accompli accepté. La semaine dernière encore, d'après *Newsweek* du 3 mai, le premier ministre Rabin disait à des colons de la vallée du Jourdain : "Nous ne créons pas de nouveaux villages pour les détruire ensuite". Il y a exactement un an au même endroit, Shimon Peres déclarait que la vallée du Jourdain et la pointe de Rafah devaient "faire l'objet d'une large colonie de peuplement juive", tout comme la région qui entoure Jérusalem.

12. L'intention est évidente. Il semble que si l'entité sioniste songe à rendre quoi que ce soit aux Arabes, ce sera la population de Palestine et non le territoire. Joseph Weitz, chef du Département de la colonisation juive, a dit un jour : "Entre nous, il doit être évident qu'il n'y a pas place pour deux peuples dans ce pays. La seule solution est une Palestine sans Arabes. Et il n'y a pas d'autre solution que de les transférer tous : pas un village, pas une tribu ne devrait rester". Et Moshé Dayan, lorsqu'il est apparu à la télévision des Etats-Unis, a dit : "Il y a environ un million d'Arabes que nous ne voulons pas en tant que citoyens d'Israël". Alors qu'on lui demandait si Israël pouvait absorber les Arabes dans le territoire qu'il occupe actuellement, il a répondu : "Ce n'est pas conforme à nos buts futurs. Cela transformerait Israël soit en un Etat binational soit en un Etat poly-arabo-juif au lieu d'un Etat juif; or ce que nous voulons, c'est un Etat juif". Voilà le but suprême des sionistes — la solution finale du problème palestinien : la déportation totale, l'élimination totale. Ils ne sauraient partager une terre avec qui que ce soit dont la religion et la culture ne seraient pas les mêmes que les leurs.

13. Il y a actuellement dans les territoires occupés environ 60 colonies de peuplement juives qui forment une chaîne encerclant la bande de Gaza, la rive occidentale et les hauteurs du Golan; tout cela afin d'avaliser la terre, afin de l'arracher à ses propriétaires arabes et de la peupler exclusivement de Juifs. Comme Moshé Dayan l'a dit franchement :

"Notre peuple est en train d'édifier le pays et la nation au moyen de l'expansion, en admettant de nouveaux Juifs et en établissant de nouvelles colonies de peuplement afin d'étendre les frontières. Qu'aucun Juif ne prétende que cette tâche est terminée."

En 1943 déjà, le représentant personnel du Président Roosevelt au Moyen-Orient, le général Patrick J. Hurley, disait :

“L'Organisation sioniste en Palestine a indiqué qu'elle s'était engagée dans un programme élargi afin de :

“1. Créer un Etat juif souverain qui engloberait finalement la Palestine et probablement la Transjordanie.

“2. Transférer par la suite la population arabe de Palestine en Irak.”

14. Ce transfert de la population arabe de Palestine a été mis en œuvre de plusieurs façons. Il ne s'agit pas seulement de déplacer ces personnes et d'établir des colonies de peuplement juives; on les évacue par la force et on les déporte sur une large échelle. C'est ce qui s'est passé notamment au cours des guerres de conquête de 1948 et de 1967; mais cela continue et n'a jamais cessé.

15. Une autre méthode consiste à confisquer les terres arabes en vertu de prétendues lois dont la légalité pourrait être mise en doute au regard du plan de partage des Nations Unies [résolution 181 (II) de l'Assemblée générale]; mais bien sûr, comme nous le savons, l'entité sioniste a tendance à écarter toute loi ou toute résolution de la communauté des nations qui ne répond pas à son bon plaisir.

16. Lorsque les résidents arabes d'une région convoitée par les entrepreneurs juifs refusent de quitter leurs maisons, les sionistes détruisent leur propriété et rendent leur vie misérable. Dans le village d'Akraba, sur la rive occidentale, lorsque les Arabes ont refusé de vendre leurs terres, les avions israéliens ont lancé sur leurs champs des produits chimiques qui tuent la végétation, et ils ont ainsi détruit les récoltes. A Jérusalem-Est, lorsque des Arabes ont refusé de vendre leurs maisons ancestrales, des bulldozers les ont encerclées de débris et en ont ébranlé les fondations. Cependant, ces familles ont eu plus de chance que d'autres. Trop souvent, les Arabes reçoivent simplement l'ordre d'évacuer leurs maisons, qui sont ensuite détruites.

17. Tout ceci est fait au nom du sionisme et d'un racisme qui est officiellement perpétré et enseigné. Dans une interview à la radio américaine, un humaniste juif israélien, ancien prisonnier des nazis, a dit :

“On enseigne maintenant dans toutes les écoles israéliennes que l'extermination des peuples, de tout autre peuple que les Juifs, exécutée par les Juifs, est une bonne chose. En d'autres termes, les intérêts juifs sont les seuls devant entrer en ligne de compte et les Juifs doivent disposer d'une terre sur laquelle ils vivront dans la pureté. La pureté, c'est la chose importante. La pureté signifie l'absence d'étrangers.”

Et il a continué en citant un journal sioniste important, *Ha'aretz*, qui parlait d'une "société israélienne débarrassée des non-Juifs". Le fait que cette philosophie est enseignée officiellement dans les écoles a été confirmé par les anciens étudiants de ces écoles.

18. Le 30 avril dernier, un autre journal sioniste important a cité comme suit le juge principal de Jérusalem, le rabbin Eleazar Yehuda Willdenberg :

“Je suis en faveur de l'application de l'*halakah*, en vertu duquel aucun non-Juif ne devrait vivre à Jérusalem. En conséquence, nous aurions dû chasser tous les gentils de Jérusalem et purifier complètement celle-ci de leur présence. Il nous est également interdit de permettre aux gentils de constituer la majorité dans une ville quelconque d'Israël. Loin de moi la pensée que nous laissons le mont du Temple aux mains des Ismaélites.”

Le rabbin Willdenberg, qui a prononcé ces paroles, n'est pas du tout un paria en marge de la société sioniste. Il y a quelques jours seulement, le 6 mai, l'Etat l'a honoré en lui donnant la plus grande récompense dont il dispose : le prix d'Israël.

19. Cette attitude — qui veut que les sanctuaires de Jérusalem appartiennent exclusivement aux Juifs plutôt qu'aux trois religions qui ont leurs racines dans la ville — prévaut malheureusement parmi les sionistes depuis la guerre de 1967, lorsque les églises chrétiennes, qui sont des lieux saints pour les adorateurs du Christ, furent bombardées et l'objet de tirs de mortiers et que des lieux saints musulmans furent souillés par des comportements indécents et même par la présence de chiens. Ces choses ne sont pas faites par ignorance mais dans un désir conscient de gêner et d'offenser les chrétiens et les musulmans.

20. Le problème à Jérusalem n'est pas seulement celui des lieux saints; c'est également celui d'un peuple. Les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés se produisent à Jérusalem également, où des centaines de maisons arabes ont été détruites afin de construire une place en face du mur des Lamentations; aucune disposition n'a été prise en ce qui concerne les personnes qui avaient été rendues sans abri. Elles ont erré dans les rues et se sont finalement rendues en Jordanie.

21. Ce que veut l'entité sioniste dans la ville de Jérusalem, c'est annexer la ville; on peut dire qu'elle a annexé la terre mais pas le peuple, puisque ce peuple, c'est-à-dire les gentils, est considéré comme étant sans importance et même indésirable. Dès les premières semaines qui ont suivi la guerre de 1967, les sionistes ont élevé des fortifications haute de cinq étages, qu'ils appellent des appartements, pour isoler de propos délibéré les quartiers arabes. Les citoyens de Jérusalem sont sans cesse l'objet de pressions et sous la menace de devoir quitter leurs maisons ou d'abandonner leurs biens. Il est inutile de vous donner des exemples car chacun sait ce que je veux dire.

22. Je voudrais également souligner que les mêmes politiques sionistes s'ont imposées aux Arabes qui vivent dans les territoires occupés de la Palestine depuis 1948, malgré les faux-semblants avancés par les fonctionnaires sionistes, qui disent qu'ils traitent la minorité arabe sur un pied d'égalité. L'opposition manifestée par ces Arabes au cours des récents mois montre clairement à quel point ce traitement a dû être agréable pour entraîner une telle coopération de leur part, et cela après 28 ans de prétendue citoyenneté dans l'entité sioniste. Cependant, les sionistes ne sont pas encore rassasiés. Ils continuent d'exproprier les terres arabes en Galilée, d'évacuer la population arabe et d'imposer le couvre-feu et l'oppression militaire.

23. La veille du 30 mars dernier, Jour de la terre, sans provocations ou manifestations arabes, les troupes sionistes ont pénétré dans des villages arabes et ont imposé un couvre-feu tellement strict que les gens ne pouvaient même pas se tenir sur leur balcon ou traverser leur arrière-cour pour aller chercher de l'eau sans qu'on leur tire dessus, au risque d'être blessés ou tués. Une jeune fille a été assassinée alors qu'elle essayait de ramener son petit frère de la rue. Deux personnes ont été tuées parce qu'elles essayaient d'aider des voisins sur lesquels on avait tiré. C'est peut-être une nouvelle forme de démocratie ou de citoyenneté égale que nous ne connaissons pas très bien encore !

24. Je pourrais poursuivre indéfiniment la liste des actes inhumains et racistes qui sont perpétrés par les sionistes contre les habitants non juifs de la Palestine occupée. J'épargnerai ces horreurs au Conseil et je terminerai en lançant un simple appel pour qu'il soit mis fin à ces souffrances et à cette façon de traiter des êtres humains. Au mois de mars dernier, tous les membres sauf un étaient d'accord sur un projet de résolution [S/12022] condamnant la politique de l'entité sioniste dans les territoires occupés. J'espère que la période qui s'est écoulée entre les deux réunions du Conseil aura rendu les choses plus claires pour tout le monde, y compris pour le représentant des Etats-Unis, et que des mesures seront prises d'urgence pour mettre un terme à la politique d'oppression sioniste et faire disparaître la cause de tant de malheur pour les Palestiniens.

25. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Qatar, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

26. M. JAMAAL (Qatar) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation, comme celles qui l'ont précédée, tient à vous adresser, Monsieur le Président, ses sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons le plus grand respect pour vos qualités et vos talents exceptionnels, bien connus à l'Organisation des Nations Unies et en dehors. Nous sommes persuadés qu'ils nous seront d'un grand secours dans nos

délibérations. Ma délégation vous est reconnaissante, ainsi qu'aux membres du Conseil, de nous autoriser à exposer les vues de notre gouvernement sur une question des plus pertinentes s'agissant de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

27. Je me joins aussi aux représentants qui ont souhaité la bienvenue à l'ambassadeur Malik, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, après son absence. Nous sommes très heureux de le voir en bonne santé et lui adressons, ainsi qu'à Mme Malik, nos meilleurs vœux de bonheur. Ma délégation souhaite également la bienvenue au représentant du Japon, qui vient d'entrer en fonction, et lui souhaite le plus grand succès.

28. Une fois de plus, le Conseil de sécurité est saisi de la grave situation créée par les événements survenus ces dernières semaines dans les territoires arabes occupés. Le monde entier a appris qu'il y avait eu des accrochages sanglants, avec de nombreuses victimes, entre les civils de la rive occidentale et de la bande de Gaza et les soldats israéliens. Les faits sont universellement connus et les orateurs précédents en ont parlé avec éloquence.

29. Depuis la guerre de 1967, suivie de l'acquisition de nombreux territoires arabes, Israël a essayé par divers moyens d'annexer les terres ainsi occupées, notamment celles de la rive occidentale, de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan. Dans ces territoires, Israël se comporte comme un occupant militaire et impose aux Arabes palestiniens une administration qui s'apparente tout à fait à la domination coloniale.

30. Ma délégation a demandé à participer aux délibérations du Conseil pour dire que mon gouvernement s'inquiétait profondément de la grave situation créée par l'évolution récente des événements dans les territoires arabes occupés. Inutile que je m'attarde longuement sur la politique d'annexion suivie par Israël dans les terres occupées. Je préfère insister sur le fait que l'occupant israélien mène dans ces territoires une politique officielle de terreur institutionnalisée. Les lois appliquées dans ces zones, à savoir les règlements d'exception de 1945 hérités du Mandat britannique, ont été qualifiées de tascistes en 1946 par des juristes juifs palestiniens. Or, maintenant, ces lois sont appliquées aux Palestiniens dans les territoires occupés et dans l'Etat colonial d'Israël. Elles comportent la déportation de personnalités nationalistes, des arrestations massives, la détention sans jugement, la démolition d'habitations et de villages entiers et la destruction de l'économie de la rive occidentale et de la bande de Gaza pour les rendre tributaires de l'économie israélienne. Les châtiments collectifs ont pour but de briser la volonté des Palestiniens bien résolus à se débarrasser de l'occupant israélien; en outre, Israël confisque les biens, impose des couvre-feux prolongés et fait le siège de villages entiers. Tels sont les aspects caractéristiques de l'occupation. Israël a confisqué plus d'un million et

de mi de dunams sur la rive occidentale, autrement dit plus d'un sixième de la superficie totale de cette rive, et le tiers de la bande de Gaza. Des milliers de Palestiniens de la bande ont été chassés de leurs terres. La politique dite de "peignage" appliquée dans les camps de réfugiés a eu pour résultat l'expulsion massive de ces derniers et la destruction de milliers de foyers dans les camps de réfugiés de Jabalia et Shatti dans la bande de Gaza.

31. L'expulsion de dirigeants politiques et d'autres patriotes a pour but de priver les Palestiniens de leurs chefs et de leurs mentors. Des centaines d'entre eux ont été expulsés durant ces années sombres, mais les occupants israéliens ont commis l'erreur commune à tous les persécuteurs connus jusqu'ici en s'imaginant que de telles mesures briseraient la résistance des persécutés.

32. En ce moment même, on crée dans les territoires arabes occupés de nouvelles agglomérations de colons juifs. Il y en a plus de 68 dans ces territoires et l'on envisage d'en construire d'autres; on est même en train d'ériger une nouvelle ville. Voilà comment on crée de nouvelles réalités dans les territoires occupés. Les autorités israéliennes, qui n'ont cessé d'usurper des terres depuis près de 30 ans et qui maintenant continuent d'accaparer la Galilée et le triangle, ont, au cours des huit dernières années, fait main basse sur les terres arabes de la rive occidentale et de la bande de Gaza, transformant les noms arabes en noms hébreux, s'imaginant par là pouvoir modifier la carte du Moyen-Orient et anéantir les Palestiniens comme ils l'ont fait à Deir Yassin, Kafr Qassem et dans les camps de réfugiés de la Jordanie et du Liban. Tous ces agissements des autorités israéliennes dans les territoires occupés sont contraires aux dispositions du droit international et de la Charte, aux principes des Nations Unies et au principe de la non-acquisition de territoire par la force, et constituent en même temps de graves violations de la quatrième Convention de Genève¹ et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, violations considérées comme des crimes de guerre dans le droit des gens.

33. Pendant combien de temps un peuple peut-il endurer pareille épreuve sans se révolter? Jusqu'à quand le monde va-t-il voir sans réagir une nation entière subir pareil traitement? N'est-il pas ironique de constater que, de nos jours, des chasseurs de têtes s'en prennent encore aux nazis tandis que les sionistes sont libres comme l'air, et alors que ceux-là mêmes qui s'obstinent à occuper la Palestine reprochent encore à certaines nations de ne pas s'être opposées à l'occupation nazie en Europe?

34. Après avoir attendu pendant de longues années que les Nations Unies rétablissent la justice en Palestine et alors que l'Organisation n'a pas été capable de prendre des mesures positives, est-ce trop que d'espérer voir certains membres permanents du Conseil revenir sur leur politique avant qu'il ne soit trop

tard et cesser d'appuyer et de financer les forces expansionnistes et d'occupation dans les territoires arabes? Faut-il comprendre que la seule résolution à laquelle ces membres permanents ne s'opposeraient pas est une résolution qui fermerait les yeux sur l'occupation des territoires d'autrui et glorifierait l'agression et l'expansionnisme? Néanmoins, nous persistons à croire qu'il n'est pas trop tard pour rectifier les erreurs du passé. Le Conseil peut encore justifier la confiance placée en lui en adoptant une résolution qui rendrait enfin justice aux habitants autochtones de la Palestine.

35. Enfin, je ne saurais manquer de relever la longue déclaration faite il y a quelques jours par le représentant sioniste. Il nous a fait un sermon sur la liberté, la démocratie, la prospérité, le plein emploi, l'amélioration de l'éducation, etc., dont jouiraient les Arabes qui sont soumis aux forces d'occupation. Je crois que les membres du Conseil savent pertinemment ce qui se passe réellement dans les territoires occupés. Je suis sûr que le général israélien ne trompe que lui-même.

36. Le professeur Israël Shahak, président de la Ligue israélienne des droits de l'homme et des droits civiques, a exprimé en ces termes son sentiment sur l'image que projette Israël dans le monde :

"On s'accorde généralement à penser qu'Israël est un "Etat démocratique". Cependant, tout au long de son histoire, Israël a expulsé les non-Juifs, les a mis en prison, a limité leur liberté de déplacement, a confisqué leurs biens et leur a infligé bien d'autres formes d'oppression, sans que ce fait soit même relevé, sauf dans le cas des crimes les plus flagrants."

Quant à l'opinion du professeur Shahak sur l'administration des territoires occupés, la voici :

"A mon avis, le régime d'occupation israélien dans les territoires conquis n'est pas seulement un régime non libéral; c'est en fait l'un des régimes les plus cruels et les plus répressifs des temps modernes."

37. Nous avons aussi entendu le représentant de l'Etat colonial d'Israël demander des négociations afin d'établir la paix dans la région. Je me demande si l'établissement de colonies de peuplement juives dans les territoires arabes occupés augure bien de cette paix dans la région. La confiscation des biens arabes, la démolition des maisons, l'expulsion des dirigeants nationalistes doivent-elles nous convaincre qu'Israël veut la paix dans la justice? La réponse est connue de tous : tant qu'Israël ne cessera pas d'annexer les territoires arabes, ne se retirera pas totalement des territoires arabes occupés et ne reconnaîtra pas les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, la paix ne régnera pas dans la région.

38. M. PAQUI (Bénin) : Monsieur le Président, le passé commun, la communauté de langue, les liens spéciaux et privilégiés qui unissent la République populaire du Bénin à la France autorisent ma délégation à vous dire que, pour elle, ce n'est pas sacrifier à la tradition, mais vous assurer d'un profond sentiment profond et sincère, que de vous exprimer sa vive satisfaction de voir la présidence du Conseil vous échoir ce mois-ci, et surtout à un moment où, encore une fois, nous nous penchons sur une question aussi délicate que celle des territoires arabes occupés. Notre confiance en vos qualités de parfait diplomate n'a d'égal que votre valeur intrinsèque, la hauteur de vues exceptionnelle dont vous faites montre, la discrétion et la courtoisie que tout le monde se plaît à vous reconnaître. C'est vous dire, Monsieur l'ambassadeur de France — vous êtes en effet l'un des rares diplomates français à qui ce titre soit conféré —, la conviction de ma délégation que, sous la haute autorité d'une personnalité politique de votre stature, d'un illustre fils de la France, pays reconnu pour son passé révolutionnaire et sa lutte pour obtenir la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

39. Je voudrais ajouter à ces félicitations l'expression de la très grande satisfaction de ma délégation pour l'excellente façon dont l'ambassadeur Huang Hua a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

40. Avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de m'acquitter de deux agréables devoirs : tout d'abord, celui de renouveler à l'ambassadeur Malik, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le plaisir de ma délégation de le voir rétabli et revenu parmi nous après le grave accident de voiture qui a immobilisé son épouse et lui-même pendant quelques semaines. Nous émettons le vœu que très bientôt Mme Malik suivra l'exemple de son mari et récupérera assez vite afin de reprendre aux côtés de son époux les activités qui sont les siennes. Ensuite, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'ambassadeur Abe du Japon, qui participe à nos travaux pour la première fois après le départ regretté de l'ambassadeur Saito.

41. Vous comprendrez sans doute que c'est à dessein que j'ai mentionné la devise de la France à l'occasion de cette nouvelle discussion de la question concernant la situation dans les territoires arabes occupés. En effet, ma délégation a déjà dit — et elle ne saurait le répéter assez — que le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967 constituera un pas décisif vers la recherche d'une solution juste et durable de l'éternelle crise du Moyen-Orient. Après avoir écouté les délégations sœurs arabes ainsi que le représentant d'Israël exposer leurs points de vue, ma délégation est convaincue que, loin d'accepter la thèse selon laquelle il n'y aurait pas de problème de territoires arabes occupés, il faut reconnaître que ce problème constitue un aspect particulier de la crise du Moyen-Orient. Il

s'agit là d'une question à ne pas minimiser si l'on ne veut faire montre de myopie politique car, comme ma délégation l'a déclaré le 25 mars dernier :

"toute situation d'occupation, s'il n'y est pas mis fin à temps, finit par exacerber les populations et par provoquer des réactions de révolte le plus souvent incontrôlables par les forces d'occupation"
[1899e séance, par. 27.]

Les manifestations récentes, les affrontements brutaux et les pertes en vies humaines dont la presse internationale s'est fait l'écho sont l'illustration éloquente de notre assertion. C'est pourquoi ma délégation souhaite qu'Israël s'inspire davantage de la devise française dans son traitement des populations des territoires arabes occupés en attendant un règlement définitif du problème. Il y va de l'intérêt même de l'État d'Israël. Il y va de l'intérêt de la coexistence pacifique à laquelle ce pays est en droit d'aspirer avec les États arabes avoisinants, y compris l'État palestinien à créer nécessairement.

42. En mars déjà, nous avons eu à discuter de cette question, et, si l'on ne prend garde, une désaffection de plus en plus grande risque de se manifester pour les questions qui se répètent devant le Conseil sans produire de résultat concret et positif dans la mesure où, mené par je ne sais quelle logique, le Conseil ne semble pas faire montre de mémoire et tirer leçon du passé en vue de déterminer son attitude présente. Pour éviter un tel danger, ma délégation estime que, de façon pratique, si nous voulons faire œuvre utile et progresser, il faut procéder par étapes et passer peut-être des questions moins controversées à celles qui sont de plus en plus difficiles à résoudre.

43. Pour ce faire, et avant de s'engager dans des propositions concrètes, il importe de se poser la question de savoir si, dans l'intérêt bien compris de toute la population du Moyen-Orient, les parties en présence sont animées de la volonté politique de résoudre enfin ce différend qui les oppose. Il importe de se demander si elles veulent faire preuve de la volonté d'agir nécessaire à toute réussite. Il importe enfin de se demander si elles sont décidées à parvenir à une paix véritable, qui exige abnégation et concessions réciproques. En effet, les parties en présence doivent reconnaître un fait, à savoir l'impérieuse nécessité où se trouvent tous les États de la région — y compris Israël et l'État palestinien dont la création s'impose avec de plus en plus d'évidence — de vivre ensemble dans la paix et la concorde. Ceci implique qu'elles s'asseyent autour d'une table pour discuter des modalités pratiques en vue de parvenir à cette paix. Il va sans dire que la volonté politique des parties est nécessairement liée à celle des grandes puissances d'encourager et de susciter auprès de chacun de leurs partenaires habituels cette vision des choses. Il est certes bon de soutenir de façon inconditionnelle des alliés, mais il est bien meilleur d'avoir la probité intellectuelle et le courage de leur dire et de leur faire com-

prendre ce qui semble bon dans l'intérêt bien compris de tous, si tant est qu'ils veulent vivre en paix dans une région où ils ont tout à apprendre et tout à apporter les uns aux autres.

44. Ma délégation a écouté avec intérêt la déclaration du représentant d'Israël et a pris note de la volonté de son pays de parvenir à une paix négociée avec les Arabes. Certes, ce n'est pas la première fois que nous entendons pareille déclaration. Toutefois, nous demandons au représentant d'Israël si son gouvernement est décidé à reconnaître l'impérieuse nécessité où il se trouve de se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, ainsi que le droit du peuple palestinien à l'existence et à se constituer un Etat. Point n'est besoin de dire qu'une déclaration de principe d'Israël sur ces points contribuerait énormément à diminuer la tension actuelle et à encourager les Arabes à faire un geste réciproque de bonne volonté à son égard. Mais ce n'est pas en encourageant l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés que le Gouvernement israélien peut faire ce pas décisif.

45. Malgré tout, ma délégation ose croire que tout espoir est permis puisque, à en croire certaines informations, au sein même de l'Etat israélien des voix de plus en plus nombreuses commencent à s'élever pour apporter un soutien sans réserve à ce que l'écrasante majorité de la communauté internationale ne cesse d'affirmer depuis un certain nombre d'années : premièrement, Israël doit se retirer de l'ensemble des territoires occupés; deuxièmement, le dialogue avec le monde arabe doit commencer par une entente et par une paix avec les Palestiniens. De plus, ma délégation voit dans la participation à nos débats de la délégation israélienne et de celle de l'Organisation de libération de la Palestine le signe du changement progressif des temps. Si les deux délégations ne discutent pas face à face, le fait déjà qu'elles puissent s'adresser l'une à l'autre par notre intermédiaire constitue une évolution très encourageante.

46. Ma délégation lance donc un appel à Israël pour qu'il fasse preuve de bon sens et de courage en prenant des dispositions qui soient de nature à donner un contenu concret à sa volonté maintes fois affirmée

de négocier la paix avec les Arabes. Ma délégation lance également un appel aux Etats-Unis pour qu'ils se départissent de cette politique isolationniste dictée par la pression juive interne en s'engageant résolument dans le sens de l'histoire, car à tout jugement sain il faut ajouter une action politique saine. L'idéal n'est pas de donner un appui verbal à un partenaire tout en accordant un appui politique inestimable à l'autre.

47. Tenant compte de ce que la politique est avant tout l'art du possible, et surtout de ce qui s'est passé ici même en mars, ma délégation se demande s'il ne serait pas bon, s'il ne serait pas tactique, de concentrer la décision que le Conseil sera amené à prendre cette fois-ci sur certains aspects spécifiques de la question en discussion qui ont au moins l'avantage d'avoir le soutien de tous les membres. En effet, tous ici se plaisent à reconnaître l'inadmissibilité des actions brutales et illégales d'Israël dans les territoires arabes occupés ainsi que le caractère inviolable des lieux saints. Pourquoi donc cette fois-ci ne pourrions-nous pas nous concentrer sur ces questions afin d'être assurés d'enregistrer un progrès notable ? Telle est la question que, pour terminer, ma délégation pose au Conseil dans le but de vous aider vous, Monsieur le Président, dans votre lourde tâche et d'aider les Etats-Unis à abandonner leur position très peu confortable d'isolement.

48. Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant du Bénin pour les paroles extrêmement aimables — je me demande si je ne devrais pas dire "excessivement aimables" — qu'il a bien voulu prononcer à l'égard de la présidence. Je tiens à l'assurer que je suis très sensible à l'évocation des liens particuliers qui existent entre le Bénin et la France. J'y suis d'autant plus sensible qu'à l'occasion d'un séjour prolongé que j'ai fait naguère dans le voisinage de son pays j'ai pu le visiter fréquemment et apprécier les brillantes qualités de sa population.

La séance est levée à 16 h 50.

Note

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 287.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。 请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
